

BULLETIN d'INSCRIPTION

« LETTONIE – Escapade féerique à RIGA » du **Samedi 06** au **Mercredi 10 Décembre 2025** **5 Jours / 4 Nuits**

Voyage réservé aux adhérents de l'API 2025-2026

CONDITIONS : Le voyage ne pourra s'effectuer que sous réserve de la constitution d'un groupe minimum sur la base de 20 personnes.

Les inscriptions seront closes **le 24 Janvier 2025** ou dès que le nombre maximum sera atteint.

Dès réception de toutes les inscriptions, vous serez informés par mail du montant individuel définitif ainsi que des modalités de règlement. L'envoi du bulletin d'inscription complété et signé constitue un engagement de votre part.

Bulletin d'inscription à retourner, dûment complété et signé, à l'adresse suivante **avant le 24 Janvier 2025**

maithe.bordet@gmail.com

Portable : 06 86 53 52 00

Le bulletin d'inscription accompagné du 1^{er} chèque d'acompte seront remis à Mme BORDET lors de ses journées de permanence les 22 et 30 Janvier 2025 au secrétariat de l'API de 11h30-14h00.

NOM Prénom Adresse email	N° téléphone (fixe et portable) Il est impératif de pouvoir vous joindre	ADRESSE POSTALE	Nombre de Personnes : Adultes : Enfants : Ages :
			Type de chambre : <i>rayez la mention inutile</i>
			Chambre double grand lit
			Chambre double deux petits lits
			Chambre single
Visites en Option avec Supplément – voir page 13 du programme Préachat obligatoire pour l'ensemble du groupe – le montant sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits. Voir grille tarifaire			
Excursion à SIGULDA et Château de TURAIDA : journée entière : Guide francophone + Autocar pendant 6heures + Visite guidée du château + Déjeuner 2 plats (incluant eau/café/thé) Tarif/Personne, selon grille tarifaire ci-dessous : Base 30 : 70€ - Base 25 : 75 € - Base 20 : 85 €			Nombre de personnes :
Excursion à JURMALA ½ Journée : Guide francophone + Autocar pendant 3 heures Tarif/Personne, selon grille tarifaire ci-dessous : Base 30 : 30 € - Base 25 : 35 € - Base 20 : 40 €			Nombre de personnes :

Tarifs variables en fonction de la hausse aérienne, taxes aéroport, disponibilités hôtelières, variation du prix du carburant, désistement d'un participant.

MODE DE RÈGLEMENT :

Maximum 6 chèques **datés du jour de l'émission** et **libellés à l'ordre de Time Tours**

Tarifs valables pour une signature Contrat avant le 24/01/2025 :

Base	Base 30	Base 25	Base 20	Supp Single (en nombre limité)
Prix TTC /en €/ par pers. en chambre double	625 €	630 €	635 €	150 €

1^{er} chèque d'acompte à joindre à l'inscription : 200 € par personne

Résiliation du contrat – Annulation partielle du groupe :

En cas d'annulation d'un participant, les frais prévus dans le contrat de voyage sont les suivants :

- Jusqu'à 120 jours avant le départ : 115 € de frais d'annulation
- Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50 % de la base tarifaire
- Entre 59 et 31 jours avant le départ : 80 % de la base tarifaire
- Entre 30 jours et le jour de départ : 100 % de la base tarifaire

Changement de noms (si remplacement d'un participant au voyage) :

- Plus de **31 jours** avant le départ : aucun frais
- Entre **30 jours et le jour du départ** : tout changement de nom sera considéré comme une annulation suivie d'une réinscription et soumis aux conditions d'annulation du contrat.

L'API décline toute responsabilité sur les conséquences d'erreurs sur les noms des participants transmis sur les bulletins d'inscription.

Assurances :

Assurance Multirisque Bronze comprenant le rapatriement, le départ manqué, l'annulation en cas de force majeure, la perte des bagages, l'interruption de séjour.

Suite à la confirmation de l'organisation du voyage, vous serez informés du montant exact tenant compte du nombre d'inscrits. *Le montant restant dû devra être réglé en **maximum 5 chèques** remis au bureau de l'A.P.I. et déposés auprès de l'agence Time Tours :*

- les 31 Mars 2025, 30 Avril 2025, 30 Mai 2025, 30 Septembre 2025 et 30 octobre 2025.

Les chèques vacances sont acceptés.

Les adhésions à l'API seront réglées séparément du voyage, à partir de la prochaine rentrée universitaire, Septembre 2025.

Afin de réceptionner vos chèques, Mme BORDET assurera une permanence au Secrétariat de l'API – INSA de Toulouse, selon les dates ci-dessous

- les Mercredi 22 et Jeudi 30 Janvier 2025 de 11h30 à 14h00.

Vous pouvez transmettre les chèques par courrier ou les porter directement au secrétariat de l'A.P.I. :

Permanence Lundi, Mardi et Vendredi 11h – 14h00

Tél. : 05 61 55 95 94 Adresse email : api@insa-toulouse.fr

INSA Toulouse - Secrétariat de l'A.P.I. – 135, avenue de Rangueil – 31077 Toulouse Cédex 04

A :

Le :

Bon pour accord + Signature